Questions orales

M. Crouse: Madame le Président, j'avais cru comprendre que le prolongement de notre zone de pêche à 200 milles des côtes devait profiter à l'industrie canadienne de la pêche. Elle en a profité, bien sûr. Quand on a établi la zone économique exclusive de 200 milles les quotas des pêcheurs étrangers ne devaient porter que sur les poissons excédant nos besoins. Comme les nouveaux quotas proposés ne peuvent que nuire aux Canadiens qui voudraient travailler pendant toute l'année et non seulement neuf mois par année, le ministre a-t-il réduit les quotas pour 1981 des étrangers qui pêchent dans notre zone de 200 milles? Dans l'affirmative, de combien de tonnes et pour quelles espèces?

M. LeBlanc: Madame le Président, le quota alloué en 1980 aux pays étrangers et susceptible d'intéresser les Canadiens était de l'ordre de 25,000 tonnes. Le programme de pêche de l'année 1981 n'a pas encore épuisé ce contingent. De très importantes négociations sont en cours ou viennent de se terminer avec le Marché commun. Je n'ai pas encore été mis au courant de l'issue de ces entretiens. Il est possible que le Canada veuille utiliser une partie de ces 25,000 tonnes comme monnaie d'échange pour avoir accès au Marché commun européen. Il est sage de nous réserver une telle possibilité.

Je pourrais dire au député que la flotte de pêche qu'il défend et dont il s'est fait le porte-parole, je suppose, a profité d'une très importante augmentation de sa limite de prises depuis que la limite de 200 milles a été imposée. Cela n'a pas été le cas pour au moins trois provinces: le Québec, le Nouveau-Brunswick et l'Île-du-Prince-Édouard qui, à l'intérieur du golfe Saint-Laurent, n'ont pas connu du tout d'augmentation considérable. C'est à ces pêcheries que les grands chalutiers que le député défend veulent avoir accès. Je me vois dans l'obligation de lui rappeler que le poisson doit être partagé entre tous et que ceux qui ont eu droit à plus ne peuvent pas toujours s'attendre à recevoir des avantages illimités.

L'AIDE EXTÉRIEURE

LE TREMBLEMENT DE TERRE EN ITALIE—L'ENVOI DES FONDS $_{\mbox{\scriptsize AUX}}$ VICTIMES

M. Al MacBain (Niagara Falls): Madame le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Selon certaines rumeurs, les fonds réunis par la communauté italienne du Canada pour venir en aide aux victimes du tremblement de terre d'Italie n'ont toujours pas quitté le Canada. Le gouvernement canadien peut-il faciliter l'envoi de ces fonds au gouvernement italien ou à des organismes internationaux?

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, je suppose que mon honorable ami parle des fonds réunis par les Italiens se trouvant au Canada. C'est à eux de décider ce qu'ils veulent en faire. Je crois savoir que ces fonds ont été réunis principalement à des fins de reconstruction. Je suppose qu'ils pourront servir le cas échéant à des mesures de secours d'urgence. Je puis comprendre que ces personnes aient attendu pour agir de connaître réellement l'étendue des dégâts.

Quant à l'aide accordée par notre gouvernement, nous avons engagé \$300,000 en aide d'urgence et 1.5 million de dollars pour la remise en état à long terme. Je crois savoir que mon collègue, le ministre de la Défense nationale, envoie également

des vêtements et des matériaux pour la construction d'abris depuis notre base de Lahr.

L'IMMIGRATION

LE PROGRAMME D'ACCUEIL POUR LES VICTIMES DU TREMBLEMENT DE TERRE

L'hon. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Madame le Président, j'ai une question à poser au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Considérant l'émotion profonde ressentie par tous les Canadiens devant les souffrances qu'endure encore la population italienne, le gouvernement va-t-il envisager d'adopter un programme spécial d'accueil pour que les sansfoyer d'Italie qui n'ont pas de parents au Canada pour leur servir de garants et ceux dont les parents ici n'ont pas les moyens de le faire soient autorisés à venir au Canada à titre de réfugiés, au lieu de passer par la longue filière des formalités d'immigration?

Des voix: Bravo!

(1500)

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, comme je l'ai dit à la Chambre la semaine dernière, il existe déjà une disposition qui permet aux Italiens éprouvés par le tremblement de terre de venir immédiatement au Canada; il s'agit des règlements promulgués en vertu de la loi et concernant les visas. De plus, nous avons donné ordre à nos fonctionnaires en poste au point d'entrée de les accueillir sans exception et de laisser tomber certaines des exigences qui s'appliquent habituellement. Dans ces circonstances, ils n'obtiendraient pas immédiatement le statut d'immigrant, mais ils pourraient entrer au Canada. Dans des cas d'extrême urgence, nous sommes même disposés à accorder l'autorisation ministérielle.

Quant à savoir si ces gens pourraient être classés dans la catégorie des réfugiés, prévue par la loi, il s'agit d'une question dont mes collègues, le ministre d'État (Multiculturalisme) et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, et moi-même devrons discuter au préalable avec le gouvernement italien, car il s'agit en partie d'une décision qu'il doit prendre. Comme l'Italie est un pays indépendant, il faut d'abord s'assurer qu'il est d'accord.

M. Knowles: Madame le Président, je voudrais poser une question supplémentaire au ministre. Le gouvernement envisagera-t-il également de payer les frais de transport et de soutien de ces gens pendant un an, comme le Canada l'a fait si généreusement dans le cas des réfugiés de la mer?

M. Axworthy: Madame le Président, comme je l'ai dit la semaine dernière, les Italiens venant des régions touchées par le séisme pourront demander un prêt en vertu des dispositions régissant le fonds pour les frais de transport; ce sont exactement les mêmes dispositions qui s'appliquent. D'autre part, je crois comprendre, d'après mon collègue et des représentants de plusieurs organisations ethniques italiennes que j'ai rencontrés au cours du week-end, que pour ce qui est de l'aide qui sera nécessaire après leur arrivée au Canada—de nombreux membres de la communauté italienne sont prêts à la fournir euxmêmes immédiatement. Nous les aiderons afin de nous assurer que personne ne soit dans le besoin.